

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 19 mars 2019.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 19 mars 2019 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M ^{me}	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M.	Charles Breton	Tadoussac
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Richard Foster	Forestville
M ^{me}	Marie-France Imbeault	Colombier
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
M ^{me}	Claudine Dufour	Adjointe administrative
M ^{me}	Stéphanie Gagnon	Directrice du Service de développement économique

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2019;
4. Messages et activités du préfet;
5. Administration générale :
 - 5.1. Location d'un photocopieur;
6. Aménagement du territoire :
 - 6.1. Développement de la villégiature - mandat;
 - 6.2. TPI - travaux de reboisement - mandat;
 - 6.3. Avis d'intervention gouvernementale - ligne Micoua-Saguenay;
 - 6.4. Approbation du règlement 2018-01 de la municipalité de Longue-Rive;
 - 6.5. Approbation du règlement 19-487 de la municipalité des Escoumins;
 - 6.6. PIIRL - processus d'appel d'offres - services professionnels;
7. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie :

- 7.1. Consultation publique;
8. Gestion des matières résiduelles :
 - 8.1. Écocentres - horaires;
 - 8.2. Adoption du rapport d'exploitation du centre de transfert - MELCC;
9. Développement économique et social :
 - 9.1. Projet jeunesse *Vers une école zéro déchet* - polyvalente des Berges;
 - 9.2. Programme de soutien pour favoriser la participation des parents - signataires;
 - 9.3. PSPS infrastructures municipales - adoption d'un projet;
 - 9.4. Chambre de commerce CFPL - partenariat;
10. Développement culturel et touristique :
 - 10.1. Entente de développement culturel - bonification des sommes pour 2018-2019 - amendement à la résolution 2019-01-014;
 - 10.2. Commission des Arts et de la Culture - recommandation d'un projet;
11. Transport :
 - 11.1. Service d'assistance juridique de la FQM et de la MMQ - mandat;
12. Ressources humaines :
 - 12.1. Analyse de la structure organisationnelle et de l'organisation du travail - mandat;
13. Comité de sécurité publique - dépôt d'un compte rendu;
14. Correspondance;
 - 14.1. Positionnement municipal concernant le Programme 2019-2023 de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec - appui à la municipalité de Tadoussac;
 - 14.2. Plans régionaux des milieux humides et hydriques - appui à la Table de concertation des préfets de la Montérégie;
 - 14.3. Remboursement des taxes nettes dans le cadre du PLIU - appui aux MRC de Marguerite-D'Youville et de Vaudreuil-Soulanges;
 - 14.4. Utilisation de radars pédagogiques - appui à la Municipalité de Saint-Siméon;
15. Gestion financière :
 - 15.1. Adoption du rapport des déboursés;
 - 15.2. Aide financière - Action chômage Côte-Nord;
16. Affaires nouvelles :
 - 16.1. Assurance - protection des cyberrisques;
 - 16.2. Reconnaissance des traverses de Rimouski/Forestville et de Trois-Pistoles/Les Escoumins;
 - 16.3. Traversée Rivière-du-Loup Saint-Siméon - avancement du début de la saison d'opération;
 - 16.4. Sensibilisation des établissements de la santé au projet *Zéro déchet*;
17. Période de questions;
18. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

Madame Micheline Anctil, préfet, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2019-03-052

Adoption de l'ordre du jour

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté avec les ajouts suivants :

- 9.4 Chambre de commerce CFPL - partenariat;
- 16.1. Assurance - protection des cyberrisques;
- 16.2. Reconnaissance des traverses de Rimouski/Forestville et de Trois-Pistoles/Les Escoumins;
- 16.3. Traverse Rivière-du-Loup Saint-Siméon - avancement du début de la saison d'opération;
- 16.4. Sensibilisation des établissements de la santé au projet *Zéro déchet*;

QUE le point 16. *Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2019-03-053

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2019

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2019, tel que transmis préalablement à tous les membres du Conseil;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

- **Monsieur Charles Breton sort de la salle à 14 h 05, après l'adoption de la résolution n° 2019-03-053 et revient à 14 h 06, pendant le message du préfet.**

Messages et activités du préfet

Madame Anctil fait rapport des dossiers, rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines.

RÉSOLUTION 2019-03-054

Location d'un photocopieur

ATTENDU QUE la MRC doit procéder au remplacement du photocopieur du Service de développement économique, puisque la location du photocopieur actuel se termine le 31 mars 2019;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à une demande de prix auprès de deux entreprises portant sur la location d'un photocopieur et qu'elle a reçu les propositions suivantes des deux fournisseurs :

Fournisseur	Marque	Modèle et année	Coût pour la durée du crédit-bail de 60 mois	Coût de rachat après 5 ans	Coût total de l'appareil
Équipement GMM La Malbaie	Canon	C5535i (Janvier 2019)	9 599,00 \$	800,00 \$	10 399,00 \$
Technologix Solutions d'affaires Baie-Comeau	Xerox	C8045 (Mai 2017)	9 038,40 \$	2 000,00 \$	11 038,40 \$

ATTENDU QU'Équipement GMM offre une garantie de support technique à long terme avantageuse pour la MRC si elle choisit d'acheter l'appareil à la fin du crédit-bail de 60 mois;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise la location d'un photocopieur Canon Imagerunner advance C5535i auprès de l'entreprise Équipement GMM Inc. de La Malbaie, au montant de 9 599 \$ excluant les taxes applicables, pour une durée de 60 mois;

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

RÉSOLUTION 2019-03-055

Développement de la villégiature - mandat

ATTENDU l'entente entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la MRC de La Haute-Côte-Nord, lui octroyant la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, la MRC s'est vue octroyer des pouvoirs et des responsabilités en matière de gestion foncière;

ATTENDU QUE la MRC a analysé quelques plans d'eau pouvant faire l'objet d'un développement de villégiature;

ATTENDU QUE le lac Casette et une portion de la rivière du Sault aux Cochons, situés dans la Zec de Forestville, présentent des opportunités de développement intéressantes;

ATTENDU QUE la MRC souhaite évaluer la possibilité de développer de nouveaux emplacements de villégiature dans ces secteurs;

ATTENDU QUE la prochaine étape consiste à inscrire la MRC de La Haute-Côte-Nord au tirage au sort 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le personnel de la MRC à inscrire la MRC de La Haute-Côte-Nord au processus de tirage au sort 2019 pour le lac Casette, de même que pour une portion de la rivière du Sault aux Cochons;

QU'il accepte tous les frais reliés à ce mandat.

RÉSOLUTION 2019-03-056

TPI - travaux de reboisement - mandat

ATTENDU QUE le *Plan d'aménagement et de développement intégré des terres publiques intramunicipales* prévoit annuellement la mise en œuvre de scénarios sylvicoles;

ATTENDU QUE dans le cadre de la gestion foncière et forestière des terres publiques intramunicipales, la MRC désire réaliser des travaux de reboisement à l'intérieur des limites des municipalités de Portneuf-sur-Mer et Forestville, afin de compléter les travaux réalisés en 2018;

ATTENDU QUE la surface à reboiser totalise approximativement 18,4 ha et prévoit la mise en terre d'environ 37 500 plants;

ATTENDU QUE les plants forestiers nécessaires au reboisement doivent être pris en charge vers la fin juin;

ATTENDU QUE les travaux doivent être exécutés par une entreprise détenant une certification forestière;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil mandate le personnel de la MRC afin de convenir d'un contrat de gré à gré avec la Coopérative forestière La Nord-Côtière visant des travaux de reboisement (mise en terre d'environ 37 500 plants).

RÉSOLUTION 2019-03-057

Avis d'intervention gouvernementale - construction d'une ligne à 735 kV entre les postes Micoua et Saguenay - avis de conformité

ATTENDU QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a transmis à la MRC, le 12 mars 2019, un avis d'intervention pour la construction d'une ligne à 735 kV d'environ 262 km entre le poste de Micoua (Côte-Nord) et le poste de Saguenay (Saguenay-Lac-Saint-Jean);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 151 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le ministère demande à la MRC de se prononcer sur la conformité de la construction de cette nouvelle ligne relativement aux objectifs du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE l'intervention projetée consiste à améliorer la fiabilité du réseau principal de transport d'électricité;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord avise Monsieur Jonatan Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, en vertu des dispositions de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que le projet d'intervention qui lui a été soumis en date du 12 mars 2019 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et qu'il est favorable à la construction d'une ligne à 735 kV entre le poste de Micoua et le poste de Saguenay.

RÉSOLUTION 2019-03-058

***Approbation du règlement 2018-01
de la municipalité de Longue-Rive***

ATTENDU QUE la municipalité de Longue-Rive a adopté le règlement n° 2018-01 modifiant son règlement de zonage n° 1998-08 et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le règlement n° 2018-01 tel qu'adopté par le conseil de la municipalité de Longue-Rive lors d'une séance ordinaire tenue le 14 février 2019;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2019-03-059

***Approbation du règlement 19-487
de la municipalité des Escoumins***

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins a adopté le règlement n° 19-487 modifiant son règlement de zonage n° 240 et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le règlement n° 19-487 tel qu'adopté par le conseil de la municipalité des Escoumins lors d'une séance ordinaire tenue le 18 mars 2019;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2019-03-060

PIIRL - processus d'appel d'offres - services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière déposée par la MRC au ministère des Transports dans le cadre du volet *Plan d'intervention en infrastructures routières locales* (PIIRL) du *Programme d'aide à la voirie locale*, a été approuvée;

CONSIDÉRANT QUE des services professionnels sont requis pour la réalisation de ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec*, un système de pondération et d'évaluation des offres doit être utilisé pour l'adjudication d'un contrat relatif à des services professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord nomme Monsieur Kevin Bédard, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, responsable de l'appel d'offres requis;

QUE les critères d'évaluation de l'appel d'offres, le système de pondération et l'échelle d'attribution des notes soient utilisés dans le cadre de l'appel d'offres à réaliser.

RÉSOLUTION 2019-03-061

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - consultation publique

ATTENDU QUE dans le cadre de la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit la tenue d'une consultation publique;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de MRC de La Haute-Côte-Nord tienne une séance de consultation qui aura lieu le 16 avril 2019 à 15 h 30 au siège social de la MRC;

QUE le Conseil mandate la préfet et le personnel de la MRC pour assumer la responsabilité de l'organisation et du déroulement de cette consultation.

RÉSOLUTION 2019-03-062

Écocentres - horaires d'ouverture

CONSIDÉRANT l'ouverture prochaine des écocentres pour la saison estivale 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte l'horaire d'ouverture des écocentres pour la saison estivale 2019, tel que présenté ci-après, pour la période débutant le 15 avril (ou lorsque les conditions liées à la fonte des neiges le permettront), jusqu'au 31 octobre 2019 pour l'écocentre de Portneuf-sur-Mer et la mi-novembre 2019 pour les écocentres des Bergeronnes et de Sacré-Coeur :

ÉCOCENTRE	JOURS	HEURES D'OUVERTURE
Les Bergeronnes	Vendredi et samedi	9 h à 16 h
Sacré-Coeur	Vendredi et samedi	8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Portneuf-sur-Mer	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche	FERMÉ 9 h 30 à 16 h 9 h 30 à 16 h FERMÉ

RÉSOLUTION 2019-03-063

Adoption du rapport d'exploitation du centre de transfert - MELCC

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord opère un centre de transfert des matières résiduelles aux Bergeronnes depuis octobre 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 52 du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR), la MRC doit produire un rapport annuel dans les 90 jours qui suivent la fin de chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le *Rapport annuel d'exploitation 2018 du centre de transfert des matières résiduelles*;

QUE copie de ce rapport soit transmise à la Direction régionale de la Côte-Nord du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

RÉSOLUTION 2019-03-064

Projet jeunesse Vers une école Zéro déchet - polyvalente des Berges

CONSIDÉRANT QUE la polyvalente des Berges a interpellé la MRC afin de déposer un projet intitulé *Vers une école Zéro déchet* dans le cadre du programme *Projets jeunesse locaux* du Secrétariat à la jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux orientations du *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Côte-Nord*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise la MRC à déposer le projet intitulé *Vers une école Zéro déchet* dans le cadre du programme *Projets jeunesse locaux* du Secrétariat à la jeunesse, en collaboration avec la polyvalente des Berges;

QUE le Conseil autorise Monsieur Kevin Bédard, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2019-03-065

Programme de soutien financier pour favoriser la participation des parents - signataire de la convention

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le *Programme de soutien financier pour favoriser la participation des parents*, qui vise à soutenir de nouveaux projets visant à favoriser la participation des parents au développement et au bien-être de leurs enfants;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a présenté une demande d'appui financier au ministère en 2018-2019 pour un projet permettant de mettre en oeuvre des moyens, des stratégies et/ou des partenariats favorisant la participation des parents;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise Monsieur Kevin Bédard, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette convention d'aide, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à la convention, comme susdit;

QU'il confirme que Madame Odette Bélanger, conseillère au développement des communautés, est responsable du suivi du *Programme pour un projet permettant de favoriser la participation des parents*.

RÉSOLUTION 2019-03-066

PSPS Volet infrastructures municipales - adoption d'un projet

CONSIDÉRANT QU'un promoteur a déposé un projet dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants* (PSPS);

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère la PSPS à même le *Fonds de développement des territoires*;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères de la *PSPS - Volet infrastructures municipales*;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en l'achat ou l'entretien d'équipements de loisir ou d'équipements culturels;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte d'accorder une aide financière au projet suivant dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants - Volet infrastructures municipales* du *Fonds de développement des territoires* :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2019-007	Municipalité de Sacré-Coeur	Remplacement du tableau dynamique	2 222,59 \$

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2019-03-067

Chambre de commerce CFPL - partenariat

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de Colombier, Forestville, Portneuf-sur-Mer et Longue-Rive (CFPL) a élaboré un plan de partenariat 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord reconnaît l'apport de la Chambre de commerce sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE Madame Stéphanie Gagnon, directrice du Service de développement économique de la MRC, siège au conseil d'administration de cet organisme à titre d'observatrice;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action du Service de développement économique prévoit soutenir techniquement et financièrement la Chambre de commerce et qu'un montant est réservé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC accepte de devenir partenaire Bronze pour l'année 2018-2019 et partenaire OR pour l'année 2019-2020, pour un total de 7 000 \$;

QUE le Service de développement économique maintienne son soutien technique et son adhésion à la Chambre de commerce durant cette période;

QUE le Conseil encourage la Chambre de commerce à concrétiser un agrandissement de son territoire d'action afin de répondre aux besoins des entreprises de toute La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2019-03-068

Entente de développement culturel - bonification des sommes pour 2018-2019 - amendement à la résolution 2019-01-014

CONSIDÉRANT l'Entente de développement culturel (EDC) intervenue le 19 avril 2018 entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de La Haute-Côte-Nord pour la période 2018-2020;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC, par sa résolution 2019-01-014, a convenu de modifier l'Annexe A de cette entente afin d'y intégrer trois projets et ainsi bonifier les sommes accordées pour 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord amende la résolution 2019-01-014 de sorte que la répartition des sommes s'effectue de la façon suivante :

Enveloppe budgétaire	Titre du projet	MCC (60 %)	MRC (40 %)	Coût total du projet
Stratégie maritime	Court métrage WEB – Chapelle Tadoussac	2 100 \$	1 400 \$	3 500 \$
Stratégie maritime	Forestville : 75 ans d'histoire	2 100 \$	1 400 \$	3 500 \$
Mesure 14 sur les bibliothèques	Le livre et la lecture estivale	3 432 \$	2 288 \$	5 720 \$
Total :		7 632 \$	5 088 \$	12 720 \$

RÉSOLUTION 2019-03-069

Commission des Arts et de la Culture - recommandation d'un projet

CONSIDÉRANT l'Entente de développement culturel intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2018-2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet suivant correspond à la vision régionale du développement culturel contenue dans la *Politique culturelle révisée 2014*;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été analysé par la conseillère en développement culturel et touristique, ainsi que par la Commission des Arts et de la Culture, et qu'il répond aux exigences de l'Entente de développement culturel 2018-2020;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation de la conseillère en développement culturel et touristique et de la Commission des Arts et de la Culture, accepte de contribuer au projet suivant :

Programme	Organisme	Titre du projet	Montant
Promotion du livre et de la lecture	Festi-Livre Haute-Côte-Nord	Rencontre d'auteurs dans les CPE	1 219 \$

QUE le Conseil autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2019-03-070

Transport - service d'assistance juridique de la FQM et de la MMQ - mandat

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT QUE la FQM et la MMQ offrent un service d'assistance juridique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a utilisé les quatre premières heures de consultation gratuites pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des professionnels de ce service fixés pour l'année 2019 sont entre 135 \$ et 150 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la MRC de La Haute-Côte-Nord de bénéficier du service d'assistance juridique, s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le Service d'assistance juridique FQM/MMQ afin qu'il la conseille et l'appuie, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

RÉSOLUTION 2019-03-071

Analyse de la structure organisationnelle et de l'organisation du travail - mandat

CONSIDÉRANT le mandat d'évaluation de l'environnement de travail de la MRC donné à Monsieur Gilles Demers, consultant;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation a démontré que la MRC fonctionne bien, que ses services sont efficaces, que le quotidien de travail est stimulant, que les échanges sont cordiaux et que la majorité des employés se disent très bien au travail;

CONSIDÉRANT QU'il y a tout de même des zones d'amélioration possibles;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune plainte formelle adressée;

CONSIDÉRANT la croissance rapide de l'organisation au cours des cinq dernières années, comportant de nouveaux défis, rôles et responsabilités;

CONSIDÉRANT l'importance de l'adaptation continue et la nécessité de redéfinir le cadre organisationnel;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin de se faire accompagner dans l'analyse de la structure organisationnelle et de l'organisation du travail, le tout, tel que proposé dans l'offre de services déposée en date du 18 mars 2019;

QUE le Conseil demande le retour au travail à compter du 1^{er} avril 2019 selon les recommandations du consultant – référence 80-0015.

Comité de sécurité publique - dépôt d'un compte rendu

Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de sécurité publique qui a eu lieu le 5 février 2019.

Correspondance

1. INFORMATION GÉNÉRALE

1.1. Municipalité de Longue-Rive et Zec Chauvin

Transmission d'une résolution faisant part de leur position relativement à la *Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec*.

1.2. MRC de Manicouagan

Résolution autorisant la directrice générale à verser un montant de 2 000 \$ à Action chômage Côte-Nord, et ce, pour l'ensemble des MRC de la Côte-Nord; la contribution de la MRC de Manicouagan étant de 370 \$.

2. DEMANDES D'APPUI

2.1. Municipalité de Tadoussac

Elle demande l'appui de la MRC suite à sa prise de position sur le programme 2019-2023 de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec.

2.2. Table de concertation des préfets de la Montérégie

Résolution demandant des modifications aux règles encadrant les milieux humides et hydriques afin de tenir compte des préoccupations du milieu municipal.

2.3. MRC de Vaudreuil-Soulanges et MRC de Marguerite-D'Youville

Dans le cadre du *Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier*, elles demandent au ministère de la Sécurité publique d'appliquer son programme qui stipule que les dépenses ayant été préalablement autorisées sont remboursables en entier, et de procéder au remboursement des taxes nettes aux MRC.

2.4. Municipalité de St-Siméon

Résolution par laquelle le conseil exécutif autorise l'utilisation des radars pédagogiques sur le territoire de sa municipalité et à poursuivre ses démarches auprès du gouvernement pour ralentir la vitesse sur les routes qui traversent cette localité.

RÉSOLUTION 2019-03-072

***Positionnement municipal concernant
le Programme 2019-2023 de la taxe sur l'essence et
la contribution du Québec - appui à la municipalité de Tadoussac***

ATTENDU la résolution 2019-0047 de la Municipalité de Tadoussac faisant part de sa position concernant le *Programme 2019-2023 de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec*;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la Municipalité de Tadoussac et se positionne contre cette décision du gouvernement fédéral de retirer les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts des projets admissibles au *Fonds de la taxe sur l'essence* qui est l'un des fers de lance du *Programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec* (TECQ);

QUE cette décision du gouvernement fédéral survient dans un contexte où les infrastructures de ces types dans les gouvernements locaux sont vieillissantes et ont un urgent besoin de financement autre que municipal pour les maintenir à niveau, les rénover ou les remplacer;

QUE le financement du *Programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec* (TECQ) est l'un des piliers financiers d'un très grand nombre de projets dans les infrastructures locales depuis son avènement;

QU'il s'agit d'un pilier financier puisque la fiscalité municipale, étant ce qu'elle est dans la réalité, est arrivée à un point de saturation où les élus ne peuvent plus augmenter sans une grande retenue la taxation locale, sous peine de mettre en grand péril l'attractivité et le dynamisme de leur communauté;

QU'une demande soit faite au gouvernement provincial, aux partis politiques provinciaux et fédéraux, et aux associations défendant les intérêts des municipalités de faire pression sur le gouvernement fédéral afin que soit revue la décision fédérale d'exclusion de certains types d'infrastructures locales du *Fonds sur la taxe sur l'essence*;

QU'il soit fait pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il revoie sa position pour qu'elle reflète davantage la réalité que vivent les gouvernements locaux dans leur besoin de financement des gouvernements supérieurs dans le maintien, l'amélioration et le remplacement de leurs infrastructures locales;

QUE copie de cette résolution soit transmise au député de René-Lévesque, Monsieur Martin Ouellet, à la députée de Manicouagan, Madame Marilène Gill, au ministre fédéral responsable du Fonds sur la taxe sur l'essence et responsable d'Infrastructures Canada, l'Honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, de même qu'à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

RÉSOLUTION 2019-03-073

***Plans régionaux des milieux humides et hydriques - appui
à la Table de concertation des préfets de la Montérégie***

ATTENDU la résolution 610-02-2019 de la Table de concertation des préfets de la Montérégie concernant les règles encadrant les milieux humides et hydriques;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la Table de concertation des préfets de la Montérégie et demande au Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Monsieur Benoît Charrette :

- d'apporter des changements aux règles encadrant les milieux hydriques et les milieux humides pour tenir compte des préoccupations du milieu municipal;
- de confirmer le rôle de chaque MRC d'élaborer un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);
- de tenir compte des plans de conservation et des mécanismes de compensation qui ont été appliqués dans certaines municipalités et MRC, y compris la Ville de Longueuil, antérieurement à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi;
- de confirmer dans les meilleurs délais, l'aide financière aux MRC pour l'élaboration des PRMHH;
- de confirmer le rôle des MRC de gérer le fonds de compensation et les travaux de restauration et de création des milieux humides et hydriques;
- de confirmer que les PRMHH en vigueur ne seront pas subordonnés à des décisions contraires du MELCC;
- de confirmer que les PRMHH ne constituent pas de l'expropriation déguisée;

QU'il demande au Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Monsieur André Lamontagne, d'apporter des changements aux règles encadrant le territoire agricole, afin de tenir compte des besoins du milieu municipal de mieux gérer les milieux hydriques et les milieux humides en zone agricole.

RÉSOLUTION 2019-03-074

Remboursement des taxes nettes dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier - appui aux MRC de Marguerite-D'Youville et de Vaudreuil-Soulanges

ATTENDU la résolution 2019-01-026 de la MRC de Marguerite-D'Youville et la résolution CA 19-02-06-10 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant le remboursement des taxes nettes dans le cadre du *Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier*;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie les MRC de Marguerite-D'Youville et de Vaudreuil-Soulanges et demande au ministère de la Sécurité publique d'appliquer son programme qui stipule que les dépenses ayant été préalablement autorisées sont remboursables en entier et de procéder au remboursement des taxes nettes aux MRC.

RÉSOLUTION 2019-03-075

**Utilisation de radars pédagogiques - appui
à la Municipalité de Saint-Siméon**

ATTENDU la résolution 19-03-08 de la Municipalité de Saint-Siméon concernant une problématique de vitesse sur les trois routes provinciales qui traversent sa localité;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la Municipalité de Saint-Siméon et demande au ministère des Transports de trouver des solutions concrètes et permanentes pour ralentir la vitesse sur les trois routes provinciales qui traversent cette localité.

RÉSOLUTION 2019-03-076

Adoption du rapport des déboursés

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le secrétaire-trésorier et directeur général (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du règlement 111-2008);

CONSIDÉRANT la liste soumise des déboursés effectués par la MRC pour la période du 20 février 2019 au 19 mars 2019, totalisant 560 684,11 \$ (qui fait partie du présent procès-verbal comme si tout au long récitée);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le Conseil approuve les déboursés de 560 684,11 \$ pour la MRC, effectués du 20 février 2019 au 19 mars 2019.

RÉSOLUTION 2019-03-077

Aide financière - Action chômage Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord a autorisé une aide financière de 2 000 \$ à Action chômage Côte-Nord afin de lui permettre de poursuivre ses actions pour défendre les droits des travailleurs et contrer le Trou noir de l'assurance-emploi;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de chacune des MRC est établie selon le pourcentage de répartition pour le *Fonds d'appui au rayonnement des régions* (FARR), ce qui correspond à 18,5 % pour La Haute-Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le directeur général à verser un montant de 370 \$ à Action chômage Côte-Nord, et ce, à même le fonds de la SOCOM;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à toutes les MRC de la Côte-Nord.

Assurance - protection des cyberrisques

Monsieur Francis Bouchard s'adresse aux membres du Conseil pour savoir si leurs municipalités sont couvertes par une assurance des cyberrisques et, si oui, avec quelle compagnie.

RÉSOLUTION 2019-03-078

Reconnaissance des traverses de Rimouski/Forestville et de Trois-Pistoles/Les Escoumins

CONSIDÉRANT QUE dans sa stratégie maritime, le gouvernement libéral proposait d'élargir le rôle de la Société des traversiers du Québec (STQ) afin de reconnaître les services de traverses intermédiaires, telles que les traverses de Rimouski/Forestville et de Trois-Pistoles/Les Escoumins;

CONSIDÉRANT QUE les déboires de la traverse Matane/Baie-Comeau/Godbout nuisent grandement à l'essor économique et touristique des régions concernées;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens et les entreprises de la Côte-Nord sont en droit d'obtenir des services de transport maritime des personnes et des marchandises de qualité, sécuritaires et fiables;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au gouvernement du Québec de reconnaître comme services essentiels les services de traverse de Rimouski/Forestville et de Trois-Pistoles/Les Escoumins et de les soutenir financièrement dès maintenant;

QUE cette résolution soit transmise à :

- Monsieur François Bonnardel, ministre des Transports;
- Monsieur Stéphane Lafaut, président-directeur général de la Société des traversiers du Québec;
- Monsieur Martin Ouellet, député de René-Lévesque;
- Madame Lorraine Richard, députée de Duplessis;
- Toutes les MRC de la Côte-Nord;
- Toutes les municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2019-03-079

Traverse Rivière-du-Loup Saint-Siméon - avancement du début de la saison d'opération

CONSIDÉRANT les déboires de la traverse Matane/Baie-Comeau/Godbout;

CONSIDÉRANT QU'il est actuellement impossible pour les Nord-Côtiers de rejoindre la rive sud du fleuve Saint-Laurent par voie maritime;

CONSIDÉRANT tous les inconvénients que cette situation occasionne;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande à la Traverse Rivière-du-Loup Saint-Siméon de débiter ses opérations dans les plus brefs délais;

QUE cette résolution soit également transmise à :

- Monsieur François Bonnardel, ministre des Transports;
- Monsieur Stéphane Lafaut, président-directeur général de la Société des traversiers du Québec;
- Monsieur Martin Ouellet, député de René-Lévesque;
- Madame Lorraine Richard, députée de Duplessis;
- Toutes les MRC de la Côte-Nord;
- Toutes les municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

Sensibilisation des établissements de la santé de La Haute-Côte-Nord au projet Zéro déchet

Monsieur Francis Bouchard mentionne qu'il serait important de sensibiliser les établissements du réseau de la santé de La Haute-Côte-Nord à la réduction de leurs matières résiduelles, en s'inspirant du projet *Vers une école Zéro déchet* de la polyvalente des Berges (résolution 2019-03-064).

Période de questions

Madame la Préfet, assistée du directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, répond aux questions qui lui sont adressées par les citoyens.

- **Madame Lise Boulianne quitte la séance à 14 h 59, au tout début de la période de questions.**

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Kevin Bédard, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 19 mars 2019.

Kevin Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier adjoint

RÉSOLUTION 2019-03-080

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 15 h 02.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES
RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet de comté

Kevin Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier adjoint